

# CHAMPIONNAT REGIONAL BOURGOGNE/FRANCHE-COMTE

## CYCLOSPORT 2023

**DIMANCHE 11 JUIN 2023**

**BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES (Yonne)**

\* \* \*

### Règlement de l'épreuve

Le Championnat Régional UFOLEP Bourgogne-Franche-Comté Cycloport se déroulera le dimanche 11 juin 2023 à Bierry-les-Belles-Fontaines (Yonne).

Il sera organisé par le Vélo club du Bornand en association avec le Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté.

Y seront appliqués les Règlements Nationaux UFOLEP.

Il est ouvert aux licencié.e.s UFOLEP, y compris à celles et ceux qui ont la double appartenance UFOLEP/FFC et/ou UFOLEP/FSGT, à condition que leur catégorie FFC et/ou FSGT soit compatible avec les classifications UFOLEP.

#### COMITÉ D'ORGANISATION

Directeur de course :	Dominique MORISSET
Engagements :	Patricia GAVIGNET et Dominique MORISSET
Responsable de la CTR :	Dominique MORISSET
Juges à l'arrivée :	Pascal MENIN – Hubert DALLE – Dominique THEVENET
Commissaires aux règlements :	Dominique MORISSET

#### Article 1 - Catégories

Dans chaque catégorie, le titre ne sera décerné à la seule condition qu'il y ait sur la ligne de départ AU MOINS trois concurrent.e.s possédant une carte de « Compétiteur/compétitrice Cycloport ».

Un seul titre sera décerné en catégorie « Adultes Féminines ».

#### Catégories d'âges :

Jeunes Masculins et Féminines	11/12 ans	né.es en 2011 et 2012
Jeunes Masculins et Féminines	13/14 ans	né.es en 2009 et 2010
Jeunes Masculins	15/16 ans	nés en 2007 et 2008

Jeunes Féminines	15/16 ans	nées en 2007 et 2008
Adultes Féminines	17 ans et plus	nées en 2006 et avant
Adultes Masculins	17/19 ans	nés de 2004 à 2006 inclus
Adultes Masculins	20/29 ans	nés de 1994 à 2003 inclus
Adultes Masculins	30/39 ans	nés de 1984 à 1993 inclus
Adultes Masculins	40/49 ans	nés de 1974 à 1983 inclus
Adultes Masculins	50/59 ans	nés en 1964 à 1973 inclus
Adultes Masculins	60 ans et plus	nés en 1963 et avant

## TRES IMPORTANT :

### a) Cas des licencié.e.s UFOLEP né.e.s en 2009, surclassé.e.s :

Ils.elles seront engagé.e.s en catégorie « Jeunes 15/16 ans ».

Ils.elles devront présenter un certificat de surclassement simple, délivré par le médecin de famille et portant la mention « peut pratiquer la compétition cycliste dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure ».

### b) Cas des licencié.e.s UFOLEP né.e.s en 2007, surclassé.e.s :

Les « Masculins » participeront dans la catégorie « Adultes Masculins 17/19 ans » ; les « Féminines » participeront dans la catégorie « Adultes Féminines 17 ans et plus ».

Ils.elles devront présenter un certificat de surclassement et portant la mention « peut pratiquer la compétition cycliste dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure ».

## Article 2 - Condition de participation au National

« Le Départemental et le Régional étant des épreuves qualificatives pour le National, les prétendant.e.s à la sélection au National doivent obligatoirement participer à ce régional ».

## Article 3 – Engagements (prix fixés par le Comité Régional)

### Les engagements se font exclusivement sur le site :

<https://www.ufolep-cyclisme.org/> Dép . 89

	Internet	Sur place
Adulte individuel UFOLEP	10 €	12 €
Jeunes âgés de 11 à 16 ans	4 €	4 €

## Article 4 - Remise des dossards

**Dimanche 11 juin 2023 à la mairie de Bierry-les-Belles-Fontaines à partir de 11 h.**

Les licencié.e.s devront présenter obligatoirement leur licence à la prise du dossard et celle-ci lui sera remise en échange du dossard.

## Article 5 - Déroulement des épreuves

### Les circuits : 11,6 kms

<i>Départ</i>	<i>Catégories</i>	<i>Nombre de tours</i>
12 h 00	Féminines 17 et +	5 tours soit 58 kms
	60 ans et +	5 tours soit 58 kms
	15/16 ans	5 tours soit 58 kms
12 h 04	13/14 ans	3 tours soit 34,8 kms
12 h 05	11/12 ans	1 tour soit 11,6 kms
14 h 30	17/19 ans	6 tours soit 69,6 kms
	20/29 ans – 30/39 ans	7 tours soit 81,2 kms
14 h 35	40/49 ans	7 tours soit 81,2 kms
14 h 40	50/59 ans	6 tours soit 69,6 kms

## Article 6 - Tenue vestimentaire

Se référer au Règlement National UFOLEP

Sont interdits : - Maillots de groupes professionnels en activité

- Maillots strictement publicitaires sans le nom de l'association

- Maillots de Champion

- Maillots de triathlète.

Port du maillot de club obligatoire.

Lors de la cérémonie protocolaire de remise des récompenses, la tenue « cycliste » est obligatoire (maillot et cuissard).

Tout.e licencié.e ne portant pas cette tenue se verra refuser le podium.

## Article 7 – Matériel

Se référer au Règlement National UFOLEP.

- « Oreillettes-radio » et tout moyen de communication interdits (Déclassement)

- Caméra interdite quel que soit le point d'ancrage

- Changement de vélo interdit.

- Echange de matériel entre concurrents interdit.

- Changement de roue exclusivement en face du podium sous contrôle d'un commissaire (pas de tour rendu)

## Article 8 – Classements et Remises des récompenses

A la mairie de Bierry-les-Belles-Fontaines à 17 h 30

- 1<sup>er</sup> de chaque catégorie – 1 bouquet – 1 coupe

Le Comité Régional UFOLEP de BFC fournit les médailles aux trois premiers des catégories Ufolep comptant pour le Championnat (à partir des 11/12 ans) et dans lesquelles le titre de « Champion Régional » est effectivement attribué (au moins trois partants).

Le club organisateur offre un lot à tous y compris à ceux qui ont abandonné. **(Seuls les concurrents assistant à la cérémonie protocolaire y auront droit).**

## **Article 9 – Discipline :**

Interdiction de s'entraîner sur le circuit pendant les épreuves (pénalité de 5 min)

Interdiction à tout concurrent, qui a terminé, de franchir la ligne d'arrivée une nouvelle fois et/ou revenir en sens inverse (Déclassement).

Règlement National : Lorsque plusieurs catégories courent ensemble sur le même circuit, avec un départ décalé, tout cycloportif rejoint par un (plusieurs) concurrent(s) d'une autre catégorie, n'a pas le droit de prendre le sillage de celui (ou ceux) qui le rejoint (rejoignent), sous peine de déclassement.

## **Article 10 – Réclamations**

Les réclamations « à l'amiable » seront reçues par le Responsable Régional dans le quart d'heure qui suivra la proclamation des résultats (et avant la cérémonie protocolaire).

Il les examinera avec les Commissaires aux Règlements.

Les réclamations officielles devront être faites par écrit, avant la cérémonie protocolaire.

Dans ce cas, les résultats de la catégorie concernée seront provisoires.

Si la réclamation concerne un.une des trois premiers d'une catégorie, le titre de la catégorie concernée ne sera pas attribué.

Ces réclamations doivent être confirmées, dans les 24h par courrier recommandé

**Président du Comité Régional de Bourgogne/Franche-Comté  
10 rue Camille Flammarion - 21000 DIJON**

**Accompagnées d'un chèque de 60 € libellé au Comité Régional UFOLEP.BFC**

\* \* \* \*

**Le fait de s'engager implique que les concurrents aient pris connaissance**

**De ce règlement et l'acceptent dans son entier**

**Le Comité d'Organisation, le 24 mai 2023**

